

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 aout 2020

Convocation du 23 juillet 2020

le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Félix Ménager, sous la présidence de Monsieur Patrick MONNERET, 1^{er} adjoint au Maire.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CLIQUET Ludovic, Madame FRANCOIS Stéphanie, Monsieur GIRARDON Antoine, Madame GOYARD Elodie, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Madame RIPOCHE à Madame GOYARD, et Monsieur MARILLIER à Monsieur PERROT

Est Absent : Monsieur CHAVET Corentin

Madame VIET Laurence est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2020 et de la réunion du 10 juillet 2020

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Choix du prestataire de service pour la restauration scolaire

M. le 1^{er} adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que le contrat qui liait la Commune avec le restaurant le « Cheval Blanc » pour la fourniture des repas de la cantine scolaire est arrivé à échéance.

Une demande de prix a été faite à plusieurs entreprises.

Trois entreprises ont répondu et proposent les tarifs ci-dessous pour la rentrée de septembre:

- Société « SARL MAZODA » : 4.25 € TTC le repas enfant
- Société « RPC » : 2,69 € TTC le repas enfant
- Société « Bourgogne repas » : 2,79 € TTC le repas enfant

Les conseillers entament une discussion autour des prix proposés par les trois prestataires et autour de la durée du contrat de prestation de service.

Les conseillers ne souhaitent pas s'engager au-delà d'une période d'un an.

La proposition de la SARL MAZODA comporte un engagement de 9 ans, ce qui n'est pas envisageable.

Aucun conseiller ne souhaite travailler avec la société Bourgogne Repas.

Tous sont d'accord pour dire qu'il préférerait travailler avec l'entreprise de la Commune mais sa proposition ne peut pas être retenue au vu du tarif trop élevé et de la demande de contrat de 9 ans.

Après en avoir délibéré et à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal

- **Opte** pour la société RPC pour la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020 pour une durée de 1 an allant jusqu'au 31 aout 2021.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conseillers envisagent de traiter la question de nouveau en février/mars 2021.

La question de l'approvisionnement en pain les lundis devra également être traitée. Les autres jours il sera commandé à la boulangerie de la Commune.

Rentrée scolaire 2020/2021

Une commission enfance jeunesse a eu lieu le 27 juillet 2020. Les personnels communaux travaillant à l'école ont ensuite été reçus.

Deux services de restauration seront organisés à la rentrée de septembre en accord avec tous. Ceci afin d'anticiper un éventuel protocole sanitaire limitant le nombre d'enfants à table en même temps et afin de permettre aux enfants de manger dans de meilleures conditions de calme.

Un courrier sera envoyé aux parents avant la rentrée scolaire avec notamment le nouveau règlement périscolaire.

La Commune devra très certainement envisager le recrutement d'une personne pour 1h30 par jour d'école afin d'aider le personnel en place. Il est également envisagé dans un but pédagogique de faire participer les enfants.

Informations diverses

- Achat de matériel pour l'équipement de la salle Félix Ménager : une armoire réfrigérante et un lave-vaisselle seront achetés par la Commune. Des devis sont en cours de réception. Des travaux de plomberie seront également réalisés pour effectuer les divers branchements des appareils et mettre la salle de restauration scolaire aux normes. Ces dépenses ont été prévues au budget.
- Achat d'un tracteur et d'une tondeuse : plusieurs devis ont été demandés. Les conseillers optent pour la société Mortier qui propose une reprise de l'ancien tracteur, des pneus neufs, le prêt d'un véhicule en attendant la livraison ainsi que la remise de la lame de déneigement.
- Courrier d'un habitant pour nuisance sonore : Monsieur MONNERET va contacter les propriétaires du chien concernés pour tenter une conciliation.
- Un dépôt sauvage a été constaté « au pont de marche arrière ». La personne vue lors de ce dépôt a été contactée, un courrier lui a été envoyé. Elle s'est engagée à enlever les déchets plastiques et bois rapidement.
- Intervention de la société MKI, le samedi 22 août pour la métallisation des sols de l'école et pour la vitrerie. La salle devra être dégagée avant.
- Des rangées de peupliers sont en train de tomber le long de la Malaine, c'est pourquoi un panneau « sens interdit » a été posé au début du chemin en Charmoi
- L'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les sécheresses de 2019 rendu le 17 juin 2020 ne concerne pas la Commune de Marcilly.
- Le noyer de la place du cimetière au bourg est mort. Il faudra envisager son remplacement.
- Des problèmes d'éclairage public persistent aux Coulons.
- Une réunion avec les associations désirant le prêt de la salle devra être organisée avant la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Les membres du conseil municipal,